

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal Du 09 octobre 2008

Présents : Bérengère BOCH – Yvan BOURGEOIS – Cécile BURDIN – Yoann CHOISEAU –
Virginie FILLIOL JORCIN – Marie-Laure FILLIOL – Pierre GAGNIERE – Romain GRAVIER –
Sébastien PEANT – Gilbert SUIFFET – Annick TOURT – Christelle ZAPILLON.

Absents, excusés : Cédric GAGNIERE – Gilbert PILLOUD.

Romain GRAVIER a été élu secrétaire de séance.

Procuration de Cédric GAGNIERE à Pierre GAGNIERE.

➤ **Approbation du compte rendu de la réunion du 1^{er} septembre 2008**

Pas de remarques.

➤ **Compte rendu de délégation d'attributions**

Le 19 septembre 2008 :

Décision de retenir le Groupement HYDRETTUES / RTM Savoie pour la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux consécutifs aux crues du 29 mai 2008, pour un montant de 42 900.00 € HT.

➤ **Emprunt**

Afin de financer les travaux consécutifs aux crues du 29 mai, il est décidé de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes un emprunt de 900 000 Euros :

- taux fixe de 4.71%
- échéances trimestrielles
- durée 20 ans

➤ **Procédure de protection et d'autorisation des captages de Grand Croix et des Fontainettes**

La procédure de protection et d'autorisation des captages du Plan des Fontainettes et de Grand Croix s'inscrit dans le cadre des procédures déjà réalisées pour les autres captages communaux.

La Commune sollicite :

- une autorisation d'utiliser les eaux prélevées à des fins d'alimentation en eau potable,
- une déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux et de mise en place des périmètres de protection.

L'avant projet comprend :

- Honoraires (bureau d'études, analyses, hydrogéologue, enquête publique),
- Protection des ouvrages de captage (acquisition foncières, travaux de réhabilitation et matérialisation),
- Protection des aquifères (récupération eaux de ruissellement de la RD 1006, glissière de sécurité au droit du périmètre de protection, bétonnage de la buse traversant la RD 1006,

pour un montant prévisionnel de 154 550 € HT.

Cette opération est subventionnée par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse à hauteur de 13 200 € HT sur la phase administrative et 66 375 € HT sur les travaux.

Le Conseil Municipal approuve l'avant projet et son montant estimatif.

➤ **Demande de subventions pour la réhabilitation des appartements de l'école**

Les appartements situés au-dessus de l'école sont vacants depuis plusieurs mois et nécessitent des travaux de réhabilitation avant de pouvoir être loués de nouveau. Les employés communaux ont entrepris de réhabiliter le T4. En ce qui concerne le T2 et le T5, il s'agit de remplacer les fenêtres, mettre l'électricité aux normes, remplacer les sanitaires et refaire les revêtements muraux et de sols ainsi que les « celliers » affectés à chaque appartement et la montée d'escalier.

Les travaux à réaliser sont estimés à :

- T2	=	30 433.03 € HT
- T5	=	41 620.23 € HT
- Escalier	=	13 196.52 € HT

Ils peuvent être subventionnés par la Région Rhône-Alpes dans le cadre du contrat de développement Pays Rhône-Alpes (CDPRA) à hauteur de 6 000 € (20 % du montant HT plafonné à 30 000 € HT) par appartement et par le Département de la Savoie dans le cadre du Contrat de Territoire Savoie (CTS) à hauteur de 8 000 € par appartement.

Le Conseil Municipal approuve ce projet et son financement et sollicite les aides du Département de la Savoie (CTS) et de la Région Rhône-Alpes (CDPRA) prévues pour ce type de projet.

➤ **Demande de subventions pour la chaufferie bois du cinéma**

Dans le cadre du remplacement de la chaudière du cinéma, une étude a été réalisée par Part Energie. L'option chaudière granulés bois a été retenue : puissance 50 Kw, création d'un silo par récupération du volume existant de la cuve à fioul.

Le coût de cette installation s'élève à 24 913 € HT et peut être subventionnée par :

▪ la Région (30 % de l'investissement plafonné à 0.25 €/Kwh consommé)	6 250 €
▪ le Département	
○ PBEDL (plan bois) 20 % de l'investissement HT	4 982 €
○ Distribution 36 % + 10 % de l'investissement HT	478 €
▪ l'ADEME	3 200 €

Le Conseil Municipal approuve cette opération et son plan de financement et sollicite les subventions possibles auprès de la Région Rhône-Alpes, du Département de la Savoie et de l'ADEME.

➤ **Demande de subvention au titre du tourisme adapté pour la Pyramide du Mont-Cenis**

Les nouveaux aménagements du Musée de la Pyramide ont été pensés dans un souci de confort et d'accessibilité tout public.

Le souhait d'adaptation au public concerne différents niveaux :

- accessibilité aux différents handicaps : physique, auditif, visuel,
- niveaux de lecture adaptés à la diversité des publics du site,
- prise en compte du public étranger.

Pour les publics à handicap physique, les travaux consistent notamment en la mise en place d'une rampe « handicapé » et d'un parking « handicapé », d'une passerelle extérieure, d'un élévateur permettant aux personnes à mobilité réduite d'accéder à l'ensemble du parcours muséographique et de sanitaires adaptés.

Pour les publics à déficience visuelle un système d'audioguidage sera proposé.

Le parcours sera également accessible aux publics à déficience auditive (vidéos muettes).

La hauteur des contenus sera adaptée au jeune public.

Le public étranger est également pris en compte (traduction en italien et en anglais).

Le montant estimatif des aménagements pour les personnes à mobilité réduite est de 41 211.83 € HT pour les travaux et de 19 950 € HT pour la muséographie.

Ces aménagements peuvent être aidés par le Conseil Général au titre du tourisme adapté.

Le Conseil Municipal approuve les aménagements du Musée de la Pyramide du Mont-Cenis prévus dans un souci d'accessibilité à tout public et autorise le Maire à déposer une demande de subvention au titre du tourisme adapté auprès du Conseil Général de la Savoie.

➤ **Demande de subvention pour la muséographie du musée du Mont-Cenis**

Dans le cadre des travaux de muséographie du Musée du Mont-Cenis une subvention exceptionnelle peut être sollicitée auprès du Ministère de l'Intérieur à hauteur de 80 000 €. Les travaux de muséographie sont chiffrés à 280 315.70 € HT et des financements ont déjà été obtenus de la Fondation du Crédit Agricole et de l'Europe (Leader +). Un financement complémentaire est possible par le Conseil Général.

Le Conseil Municipal sollicite du Ministère de l'Intérieur une subvention exceptionnelle pour les travaux de muséographie du Musée du Mont-Cenis et autorise le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès des instances concernées.

➤ **Travaux de réhabilitation suite aux crues du 29 mai 2008**

A la suite des inondations du 29 mai 2008, des travaux de réparation des ouvrages de protection, aménagement des lits mineurs, et reconstitution des traversées doivent impérativement être réalisés en urgence avant la fin de l'année.

Principales caractéristiques des ouvrages :

- Protection de la berge droite de l'Arc
 - Sabot de calage en pieds de protection,
 - Massif en enrochements bétonnés,
 - Risberme de 3 m de largeur, confortée par un massif en enrochements bétonnés,
 - Mur en enrochements bétonnés.

La protection s'étend sur 90 m de longueur (2150 m³ enrochements bétonnés et 40 m³ enrochements libres).

- Torrent de la Madeleine : 1 tranche ferme et 2 tranches conditionnelles

Tranche ferme :

- Création d'un entonnoir du dernier pont de la Madeleine par mur cyclopéen de maçonnerie (27 m de long en rive gauche et 25 m en rive droite),
- Remplacement mur rive gauche sur 17 m (épaisseur 1.5 m, hauteur 8 m),
- Reprise en sous œuvre du mur béton existant sur 10 m,
- Rampes d'accès à la piste protégées par enrochements bétonnés.

Tranche conditionnelle 1 :

- Aménagement provisoire avec reconstitution de piste.

Tranche conditionnelle 2 :

- Création d'un passage submersible avec 4 ouvertures constituées de cadres béton de 2 m x 1 m,

La protection comporte 1100 m³ d'enrochements bétonnés et 40 m³ de longrines.

- Ruisseau du Chardoux

- Création d'un passage submersible par ouvrage avec culées, IPN de 4 m de portée, platelage bois type essence mélèze,
- Protection berge gauche en enrochements libres,
- Rampes d'accès à la piste protégées par enrochements bétonnés.

La protection comporte 130 m³ d'enrochements bétonnés, 173 m³ d'enrochements libres et 20 m³ de longrines.

Le coût de ces travaux est estimé à 587 000 € HT auxquels s'ajoute la maîtrise d'œuvre soit 42 900 € HT.

Le Conseil Municipal approuve le programme de travaux d'aménagements hydrauliques suite aux inondations du 29 mai dernier et leur caractère d'urgence, autorise le Maire à lancer l'appel d'offres pour la dévolution de ces travaux, et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à l'attribution des marchés, notamment les actes d'engagement.

➤ **Avenants au marché de travaux de réhabilitation de la Pyramide du Mont-Cenis**

Un marché de travaux a été conclu en Mai 2008 pour la réhabilitation du Musée de la Pyramide du Mont Cenis.

Lors de la réalisation des travaux, des nécessités techniques engendrant des travaux supplémentaires sont apparues sur les lots suivants :

Lot	Marché HT	Avenant HT	Nouveau montant marché
2 – menuiserie bois / passerelle	32 632.34	2 314.53	34 946.87
5 – peintures intérieures	16 336.20	6 077.19	22 413.39
7 – sanitaire / VMC	6 955.00	675.00	7 630.00
8 – élévateur PRM	15 150.00	450.00	15 600.00
Cuvelage – Traitement des fissures	14 841.60	1 180.00	16 021.60

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 18 septembre 2008 et a approuvé ces avenants pour un montant total de 10 696.72 € HT.

Le Conseil Municipal approuve les avenants ci-dessus et leur montant de 10 696.72 € HT et autorise le Maire à signer lesdits avenants avec les entreprises concernées.

➤ **Plan des Champs**

Le Maire informe le conseil municipal que MGM viendra présenter son projet au Conseil Municipal début décembre. Compte tenu du ralentissement des ventes, le programme pourrait se réaliser en 3 tranches au lieu de 2.

D'autre part, Monsieur PERSYN n'a pas donné de nouvelles informations en ce qui concerne la construction de 100 lits prévus dans la grenouillère.

➤ **Maison multigénérationnelle**

Un groupe de travail est créé pour réfléchir sur le projet de création au rez-de-chaussée de la maison multigénérationnelle d'une garderie, cantine et salle du 3^{ème} age.

➤ **Garderie**

Plusieurs parents qui ont besoin d'un mode de garde pour leurs enfants se sont réunis avec des représentants des communes et de la CCHMV pour étudier la possibilité de mettre en place une structure d'accueil type crèche parentale ou micro crèche. Les locaux du Quartier Napoléon (ancienne salle de musculation) ou l'appartement de la douane pourraient être utilisés pour ce service.

➤ **Demande d'autorisation de survol du domaine public par un balcon**

Monsieur et Madame Cosme BOROT ont déposé un permis de construire pour la création d'un appartement sur la parcelle D.1308 Rue St Cosme. Ces travaux d'aménagements intérieurs sont accompagnés d'une modification de façade avec la création d'un balcon en survol du domaine public.

Le Conseil Municipal autorise le survol du domaine public pour la création de ce balcon.

➤ **Questions diverses**

Le conseil municipal :

- donne un avis favorable à l'organisation du « Trail Cenis Tour » sur la commune de Lanslebourg Mont-Cenis le 1^{er} week-end d'août 2009, course nature de 66 km, 38 km ou 5 km selon les catégories et participera pour le transport, les repas à l'arrivée et autres aides techniques,
- est informé de la proposition de l'Union Commerciale et Artisanale de remettre la sono à la commune et réfléchira à ce point lors d'une prochaine réunion,
- prend connaissance d'un courrier du Lieutenant Cécillon, Chef de Centre des Pompiers de Lanslebourg, remerciant les élus et les services techniques pour leur aide lors de l'incendie qui a détruit l'étable d'Eric GRAVIER, ZA Lecheraine.